

Envoyé en préfecture le 24/09/2019

Reçu en préfecture le 24/09/2019

Affiché le

SLOW

ID : 042-214201865-20190919-DEL_2019_097-DE

capmétropole

A m é n a g e m e n t s p u b l i c s

Société publique locale au capital de 716 000 euros

Rapport en application de l'article L 1524-5 du CGCT

EXERCICE 2018

I – DONNEES GENERALES

1- Composition du capital social

Le capital social s'élève à la somme de 716.000 € divisé en 716 actions d'une valeur nominale de 1.000 €, selon la répartition ci-jointe :

Actionnaires	Nombre d'actions	Versement au Capital	%	Nombre d'administrateurs
SAINT-ETIENNE METROPOLE	216	216 000 €	30,17%	5
SAINT-ETIENNE	189	189 000 €	26,40%	4
SAINT-CHAMOND	45	45 000 €	6,28%	1
FIRMINY	40	40 000 €	5,59%	1
RIVE DE GIER	40	40 000 €	5,59%	1
LE CHAMBON FEUGEROLLES	40	40 000 €	5,59%	1
ANDREZIEUX-BOUTHEON	40	40 000 €	5,59%	1
VILLARS	40	40 000 €	5,59%	1
L'HORME	40	40 000 €	5,59%	1
<i>Assemblée spéciale</i>				
LA TALAUDIÈRE	15	15 000 €	2,09%	1
LA FOUILLOUSE	11	11 000 €	1,54%	
Total	716	716 000 €	100,00%	17

Aucune modification de l'actionnariat n'est intervenue en 2018.

2- Gouvernance

Par délibération en date du 14 novembre 2018, le conseil d'administration a reconduit la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général

3- Les dirigeants

- Le Président du conseil d'administration, Monsieur Paul CELLE a été désigné par délibération du conseil d'administration du 5 juin 2014 pour la durée de son mandat d'administrateur
- Le Conseil d'administration du 14 novembre 2018 a nommé, pour une durée de 3 ans, Monsieur Joseph PERRETON, Directeur Général de la SPL CAP METROPOLE, en remplacement de Monsieur Jean-Claude ROUX.

4- Les administrateurs

Le conseil d'administration du 14 novembre 2018 a pris acte de la nomination de nouveaux administrateurs :

- La VILLE DE SAINT-ETIENNE a nommé **Madame Pascale LACOUR** en remplacement de Monsieur Lionel SAUGUES.

- La **VILLE DE VILLARS** a nommé **Monsieur Jordan DA SILVA** en remplacement de Monsieur Pierre LAFFAY.

Le tableau ci-après récapitule la liste des administrateurs au 31 décembre 2018 :

collectivité	administrateurs	nomination
SAINT-ETIENNE METROPOLE	Paul CELLE	Conseil communautaire du 10 juin 2014
	Jean-luc DEGRAIX	Conseil communautaire du 10 juin 2014
	Luc FRANCOIS	Conseil communautaire du 10 juin 2014
	Georges ZIEGLER	Conseil communautaire du 10 juin 2014
	Christian JULIEN	Conseil communautaire du 10 juin 2014
VILLE DE SAINT-ETIENNE	Christiane JODAR	Conseil municipal du 22 avril 2014
	Pascale LACOUR	Conseil municipal 23 avril 2018
	Denis CHAMBE	Conseil municipal du 22 avril 2014
	Jean-Pierre BERGER	Conseil municipal du 22 avril 2014
VILLE DE SAINT-CHAMOND	Hervé REYNAUD	Conseil municipal du 22 avril 2014
FIRMINY	Jean-Claude REYMOND	Conseil municipal du 17 avril 2014
RIVE DE GIER	Jean-Louis ROUSSET	Conseil municipal du 30 mars 2014
LE CHAMBON FEUGEROLLES	David FARA	Conseil municipal du 28 mars 2014
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Jean-Claude SCHALK	Conseil municipal du 17 avril 2014
VILLARS	Jordan DA SILVA	Conseil municipal du 25 septembre 2018
L'HORME	Enzo VIVIANI	Conseil municipal du 14 avril 2014
Assemblée spéciale (LA TALAUDIERE et LA FOUILLOUSE)	Yves PARTRAT	Conseil municipal du 14 avril 2014

5- Les commissaires aux comptes

L'assemblée générale du 29/06/2018 a désigné :

- ✓ SARL LAURENCE.CROPPI, représentée par Laurence RABOISSON-CROPPI commissaire aux comptes Titulaire,
- ✓ SARL AUNIER-AUDIT représentée par Eric FAUCON, Commissaire aux comptes Suppléant

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale tenue prévisionnellement en 2024 statuant sur les comptes de l'exercice 2023

6- Le personnel de la société

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la société est de 6 salariés (dont 4 cadres) et représente l'équivalent de 5,9 personnes en effectif temps plein compte tenu du temps partiel d'une assistante.

Au 31 décembre 2017, l'effectif était de 6 salariés.

7- Conformément aux dispositions des articles L. 232-1 et suivants du Code de commerce, nous vous informons des points suivants :

- ◆ Aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices ;
- ◆ Aucune action de la société n'est attribuée aux salariés.

8- Evènements significatifs intervenus en 2018 :

- ◆ De nouvelles opérations importantes ont été confiées à la Société :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'école Jean Moulin et l'implantation d'une crèche / RIVE-DE-GIER
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'implantation d'un pôle commercial à Rive-de-Gier/ RIVE-DE-GIER
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et le suivi de la commercialisation des îlots d'entrée de bourg, sur l'espace Beaunier à Villars / VILLARS
 - Concession d'aménagement pour la création de la zone économique les Roches à La Talaudière / SAINT ETIENNE METROPOLE
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage à pour la mise en place des opérations de renouvellement urbain sur le quartier Tarentaize – Beaubrun – Couriot à Saint-Etienne, et les centres villes de Rive-de-Gier et Saint-Chamond / SAINT ETIENNE METROPOLE
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation d'une « Fiche d'Action Territorialisée » (FAT) de recyclage d'habitat ancien dégradé pour le dossier ANRU du centre ancien / RIVE-DE-GIER
 - Mandat d'études pour la préparation pré-opérationnelle des projets du NPNRU de revitalisation du centre-ville de Rive-de-Gier / RIVE-DE-GIER.

9- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Sont portés à votre connaissance les principaux points qui sont intervenus :

◆ Les mouvements de personnel

Au 1^{er} janvier 2019, recrutement d'un responsable de projets et coordonnateur des opérations de Renouvellement urbain en quartiers anciens.

Au 21 janvier 2019, recrutement d'une responsable de projets d'aménagement et urbanisme en remplacement d'un départ en août 2018.

Au 2 septembre 2019, un nouveau responsable d'opérations à profil technique entrera en fonction.

- ◆ Agrément de l'entrée au capital de nouvelles communes (Génilac, La Ricamarie, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Martin-la-Plaine), demande de sortie du capital de la commune de La Fouillouse et intégration de l'assemblée spéciale par L'Horme.

10- Perspectives de la société (plan d'affaires 2019-2021)

Un compte de résultat prévisionnel pour les années 2019 à 2021 a été présenté en conseil d'administration du 15 avril 2019.

II – LES COMPTES ANNUELS

1 – LE COMPTE DE RESULTAT

Après avoir enregistré un bénéfice net de 10 K€ lors de l'exercice précédent, La SPL CAP METROPOLE enregistre un bénéfice net de 12 K€ en 2018.

Le compte de résultat par natures d'activités permet d'expliquer la formation du résultat présenté.

A/ Les Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation consolidées s'élève à la somme de 11 114 K€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement	847 K€
- Concessions d'aménagement (en-cours)	10 267 K€

Concernant les charges de fonctionnement d'un total de 847 K€, on constate notamment :

- Autres achats et charges externes :

Ce poste s'élève à 392 K€ et comprend notamment un montant de 42 K€ au titre des conventions de refacturation des charges communes SEDL / Cap Métropole et un montant de 30 K€ au titre du contrat de sous location mis en place à compter du 1^{er} mai 2016.

Ce poste intègre également un montant de 92 K€ correspondant aux conventions de mise à disposition de personnel par la SEDL à la SPL.

Ce poste comprend un montant de 60 K€ au titre de la sous-traitance sur études.

La somme de 138 K€ correspondant aux honoraires de prestataires extérieurs en fait également partie.

- Impôts, taxes et versements assimilés :

Ce poste s'élève à 34 K€ comprenant toutes les taxes assises sur salaires (formation, apprentissage, taxe sur salaires) ainsi que les autres impôts directs (CFE- CVAE).

- Salaires et traitements – Charges sociales :

Le montant du poste salaires et traitements est de 289 K€ et les charges sociales correspondantes sont de 126 K€.

- Dotations aux amortissements sur immobilisations :

Ce poste s'élève à 5 K€ et correspond à l'amortissement de l'exercice des logiciels, du matériel informatique et du mobilier.

B/ Les Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation consolidés s'élève à 11 131 K€ et se décompose comme suit :

- Fonctionnement	863 K€
- Concessions d'aménagement (en-cours)	10 268 K€

Les produits d'exploitation de la société se composent de :

- Transfert de charges rémunération des concessions (dont ZAC des Acières / Novacières pour 305 K€)	440 K€
- Rémunération des mandats d'études et réalisations (dont Etudes Entrée Est de l'Agglomération à Rive-de-Gier pour 24 K€)	50 K€
- Prestations de services (dont pour Saint Etienne Métropole 196 K€)	244 K€
- Prestations d'études Saint Etienne Métropole	120 K€

C/ Résultats

- Le résultat d'exploitation de la structure est de : + 16 960 €
- Le résultat financier est de : 0 €
- Le résultat exceptionnel est de : - 4 009 €
- L'impôt sur le bénéfice est de : 1 292€

En conséquence, le résultat net 2018 de la structure (qui correspond au résultat net consolidé de la SPL) est de + 11 659 €.

2 – LE BILAN

Les commentaires ci-après portent sur le bilan de fonctionnement de la société, les autres colonnes se limitant à isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités de la société (mandats, concessions).

A/ L'ACTIF

2. L'actif immobilisé

Le montant brut de l'actif immobilisé est de 62 K€ (dont frais de premier établissement pour 35 K€). Le montant des amortissements au 31/12/2018 s'élève à 47 K€, soit une valeur nette comptable de 15 K€.

3. L'actif circulant

Le total de ce poste s'établit à 4 599 K€. Il intègre les points suivants :

- Créances clients et comptes rattachés : Ce poste est d'un montant de 243 K€ correspondant aux créances vis-à-vis des collectivités sur les rémunérations d'études et sur les prestations de services.
- Autres créances : Leur montant est de 94 K€, regroupant les créances de TVA pour 50 K€, les frais divers engagés par la structure à réimputer aux opérations pour 18 K€, la créance d'impôts vis-à-vis du Trésor du fait de l'option pour le « report en arrière » du déficit de l'année 2016 pour 7 K€, l'excédent de versement d'acomptes sur l'impôt sur les sociétés pour 3 K€ et la créance de C.I.C.E. de 16 K€.
- Disponibilités : Ce poste s'élève à 4 262 K€ et correspond aux comptes courants de l'ensemble des fonds des opérations et propres à la Société à la date du 31/12/2018.

Les comptes de liaison à l'actif (285 K€) traduisent les avances de trésorerie consenties aux opérations par les comptes bancaires (rémunération société à encaisser).

Le total du bilan ressort à 4 898 787 € au 31/12/2018.

B/ LE PASSIF

1. Les capitaux propres

Les capitaux propres sont de 803 K€ et se décomposent comme suit :

- Capital social 716 K€
Réserve Légale 4k€
- Report à nouveau des exercices antérieurs + 72 K€
- Résultat de l'exercice + 12 K€

2. Les dettes

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés :
Elles sont de 115 K€ et correspondent à des dépenses non réglées au 31/12/2018 auprès des tiers de la SPL.
- Dettes fiscales et sociales :
A la date du 31/12/2018, elles sont de 135 K€. Elles correspondent à des dépenses non réglées à cette même date auprès des tiers de la SPL (organismes sociaux, provision congés payés, TVA à reverser au fisc).

Les comptes de liaison au passif (3 845 K€) représentent les opérations en situation de trésorerie excédentaire.

III - L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE

L'activité opérationnelle de la Société se mesure notamment à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice pour les opérations de concessions d'aménagement et de mandats.

Le Chiffre d'Opérations 2018 (y-compris conduites d'opérations) est de 11 061 K€ HT et de 13 185 K€ TTC.

Il était de 12 894 K€ HT et de 15 370 K€ TTC en 2017.

Envoyé en préfecture le 24/09/2019

Reçu en préfecture le 24/09/2019

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 042-214201865-20190919-DEL_2019_097-DE